

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 13 novembre 2017 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absente : Diane Giguère.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-11-9195

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017

17-11-9196

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le procès-verbal du 2 octobre 2017 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-11-9197

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 71 734.27 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-11-9198

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 3 317 062.40 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Gran Fondo – Édition 2018

17-11-9199

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise le passage sur son territoire pour l'événement Gran Fondo Mont-Ste-Anne, qui aura lieu le dimanche 15 juillet 2018, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- À la réunion du 30 août dernier, la MRC a octroyé d'une subvention au 6279 avenue Royale pour restaurer la résidence, soit la toiture;
- Le 4 octobre 2017 – Élection du préfet, soit M Pierre Lefrançois, maire de L'Ange-Gardien, Félicitations ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Fête de Noël samedi le 2 décembre prochain au gymnase de L'École du Petit Prince ;
- La période d'inscription pour les activités des loisirs est commencée depuis le 6 novembre dernier ;
- Passage de la Guignolée le 25 et 26 novembre prochain ;

Subvention pour L'œuvre des Loisirs

17-11-9200

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien contribue pour L'Oeuvre des Loisirs pour l'année 2017, pour le terrain de jeux pour un montant de 7500\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Coordonnateur des camps de jour

17-11-9201

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur pour le camp de jour et la semaine de relâche, et pouvant débuter en décembre 2017 jusqu'en août 2018, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 19 octobre 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 6100, boulevard Sainte-Anne pour la démolition de la résidence.
2. 6120, boulevard Sainte-Anne pour l'agrandissement du concessionnaire Ford L'Ange-Gardien à la condition suivante :
 - Procéder à un aménagement paysager composé de végétaux sur une superficie de 30m² dont 30 à 40% seront situés en avant de la façade de l'agrandissement.
3. 6285, avenue Royale pour la rénovation de la toiture de la résidence et le remplacement du gazebo.
4. 6629, avenue Royale pour la rénovation des fenêtres de la résidence.

À la dérogation mineure :

Pour le lot 4 440 138, sur la rue de la Station, pour autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant secondaire inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage et avec un empiètement du stationnement en façade supérieur à celui prescrit par le règlement de zonage.

Le motif de cette recommandation se base sur le fait que la construction ne viendra pas porter préjudice aux résidences voisines. Les dimensions de la construction ne peuvent être réduites et la configuration du terrain ne permet pas un projet non dérogatoire.

Demande de modification réglementaire :

Pour le 11, rue Casgrain demande pour ajouter la classe d'usage « C3 Détail et service locaux » à la grille de spécification H-75 à la condition suivante :

- Autoriser uniquement l'usage spécifique, soit l'usage 6423 « Service de réparation et de rembourrage de meubles », dans la zone H-75.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Dérogation mineure :

Pour le 6, rue Laberge, pour autoriser un garage isolé sans être accompagné d'un bâtiment principal sur le lot projeté 6 158 978, ce qui est prohibé par le règlement de zonage.

Le motif de ce refus se base sur le fait que la situation ne cause pas de préjudice sérieux au requérant et que la situation ne relève pas d'un caractère exceptionnel.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Rien de spécial.

PluMobile

- Prévisions budgétaires 2018

17-11-9202

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2018 de PluMobile, avec une augmentation de 2%, soit à 6,44\$ par habitant, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA **Monique Pageau**

17-11-9203

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence au 6100, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 octobre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Monique Pageau, soit la démolition de la résidence, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9252-0790 QUÉBEC INC.

17-11-9204

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du concessionnaire automobiles Ford L'Ange-Gardien au 6120, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 octobre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de 9252-0790 QUÉBEC INC., soit l'agrandissement du concessionnaire automobile Ford L'Ange-Gardien, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Cécile Gariépy

17-11-9205

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation des fenêtres de la résidence au 6629, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 octobre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Cécile Gariépy, soit la rénovation des fenêtres, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

6, rue Laberge

17-11-9206

CONSIDÉRANT QUE Gilles Huot a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser un garage isolé sans être accompagné d'un bâtiment principal sur le lot projeté 6 158 978, ce qui est prohibé par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme le 19 octobre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil refuse la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6, rue Laberge visant à autoriser un garage isolé sans être accompagné d'un bâtiment principal sur le lot projeté 6 158 978, ce qui est prohibé par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

le lot 4 440 138

CONSIDÉRANT QUE Placide Savard a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant secondaire inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage, avec un empiètement du stationnement en façade supérieur à celui prescrit par le règlement de zonage et avec un dégagement du stationnement par rapport à la façade inférieur à celui prescrit par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 19 octobre 2017;

17-11-9207

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur du lot 4 440 138 visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec :

- une marge de recul avant secondaire de 5,55 mètres au lieu d'une marge de recul avant secondaire de 6 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage;
- avec un empiètement du stationnement en façade de 2,95 mètres au lieu de 1 mètre tel qu'exigé par le règlement de zonage;
- avec un dégagement du stationnement en façade de 0,75 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'exigé par le règlement de zonage,

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

17-11-9208

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Monsieur Roger Roy, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil ainsi qu'à la table de la M.R.C. pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Programmation TECQ 2014-2018

Considérant que la municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité de L'Ange-Gardien doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit pour un montant à recevoir de 1 279 332 \$;

Considérant que la municipalité de L'Ange-Gardien désire utiliser la contribution pour la construction d'une prise d'eau potable et d'un système d'adduction dans la Municipalité de Boischatel, ainsi qu'un poste de pompage sur la rue du Tricentenaire ;

17-11-9209

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- La municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité de L'Ange-Gardien approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux soit la construction d'une prise d'eau potable et d'un système d'adduction, ainsi qu'un poste de pompage, et, de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé par habitant par année, pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

13. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées

Un avis de motion est donné par Simon Marcoux, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

14. Renouvellement de contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux 2018

17-11-9210

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle le contrat d'entretien de la firme Les entretiens personnalisés SM inc., pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux, pour l'année 2018, au coût de 22 480.60 \$ plus taxes, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Signature d'un protocole d'entente avec Deltec Construction Inc. pour le développement sur les lots de M Denis Mathieu

17-11-9211

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la firme Deltec Construction Inc., représenté par M. Nick Tremblay, pour le développement prévu sur le lot 4 440 549, propriété de M. Denis Mathieu, conformément à la présentation des documents respectant les exigences mentionnées aux annexes;
 QUE le conseil municipal accepte la firme EMS, ingénieurs conseils, M. Charles Côté, responsable au dossier.

16. Deuxième période de questions

17. Divers

1 Engagement d'un journalier temporaire pour les travaux publics

17-11-9212

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise l'engagement temporaire pour un remplacement de maladie, M. Alain Boucher, comme journalier aux travaux publics, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Renouvellement d'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour 2018

17-11-9213

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour 2018- budget 2018 incluant la cotisation annuelle et à la tarification au Carrefour du capital humain, pour un coût de 4967.64\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Formation pour la directrice générale et le responsable de l'urbanisme

17-11-9214

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale et le responsable de l'urbanisme à assister à la formation qui aura lieu le 17 et 18 janvier 2018 concernant les impacts de l'adoption du projet de loi 122, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Autorisation à la directrice générale pour Revenu Québec

17-11-9215

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 QUE Lise Drouin, directrice générale soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

18. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-11-9216

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h35, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale